

1H PAR



= 12 À 16H PAR MOIS  
QUE PUIS-JE DEMANDER ?

Cochez ce qui vous convient.



Aide informatique  
Internet



Baby-sitting  
Accompagner à l'école



Nettoyer les vitres



Cuisiner un repas



S'occuper des animaux  
Arroser les plantes



Amener à un rendez-vous,  
au cinéma



Faire les courses



Conversation en langue  
étrangère



Bricolage dans la maison



Repassage  
Un peu de ménage



Aide dans le jardin  
Passer la tondeuse



Tenir compagnie  
(jeux de société, prendre  
le petit déjeuner)



Autre : \_\_\_\_\_

#### QUI CONTACTER DÈS JANVIER 2016 ?

Chargée de projet : Sabine Estier Thévenoz  
Programme « 1h par m², Un·e étudiant·e sous mon toit »,

#### Adresse postale

Bureau des logements, Université de Genève, 24 rue Général-Dufour, 1211 Genève 4  
1hparm2@unige.ch - 022 379 74 00

graphisme : ludivine.ch



1H PAR

UN·E ÉTUDIANT·E  
SOUS MON TOIT

Partenaires fondateurs du projet :

Fondation BNP Paribas Suisse, Pro Senectute Genève, Université de Genève.

PRO  
SENECTUTE



FONDATION  
BNP PARIBAS



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

**1h par m<sup>2</sup>, c'est la règle d'or du programme « Un·e étudiant·e sous mon toit ». Vous proposez une chambre de 12m<sup>2</sup> ? L'étudiant·e vous offre 12h par mois / 3h par semaine. La chambre fait 16 m<sup>2</sup> ? Vous recevez 16h d'aide par mois / 4h par semaine.**

## **DU LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONVIVIAL**

Inspiré d'un modèle largement utilisé en Allemagne, le programme « 1h par m<sup>2</sup> - Un·e étudiant·e sous mon toit » veut prévenir l'isolement social et offrir des chambres à des étudiants-es en créant des liens entre générations. Le principe est simple : échanger de l'espace contre de menus services.

Peut participer à ce programme toute personne qui dispose d'une chambre libre dans son logement : les seniors bien sûr, mais aussi les personnes avec un handicap, les familles avec jeunes enfants ou les plus de 50 ans.

Les premières chambres seront mises à disposition pour la rentrée universitaire de **septembre 2016**.

## **TOUT LE MONDE Y GAGNE**

Dans le canton de Genève, plus de 13'300 personnes vivent seules dans des 5 ou 6 pièces (cuisine comprise), toutes n'ayant pas choisi la solitude. Pendant ce temps, à la rentrée 2015, sur les 17'000 étudiant·e·s inscrit·e·s à l'Université de Genève, 600 n'avaient pas encore trouvé de chambre début septembre.

## **POURQUOI LOGER UN ÉTUDIANT SOUS MON TOIT ?**

- △ J'ai une chambre libre dans mon logement.
- △ J'aime le contact et j'ai envie de rendre service à un·e étudiant·e.
- △ J'apprécie l'idée de l'échange d'espace contre services.
- △ Je m'engage à court terme, pour une année universitaire.

## **L'AVANTAGE DU PROGRAMME « 1H PAR M<sup>2</sup> » ?**

- △ J'ai une convention d'hébergement validée par l'Université de Genève, avec la garantie d'un suivi.
- △ L'Université de Genève me met en contact avec seulement 1 à 3 étudiant·e·s et m'évite une avalanche de téléphones.

## **UNE PROCÉDURE RASSURANTE EN CINQ ÉTAPES**

- △ Un entretien approfondi pour détailler les conditions de mise à disposition de la chambre et l'aide souhaitée.
- △ Une mise en contact avec 1 à 3 étudiant·e·s pré-sélectionné·e·s et d'accord de rendre l'aide demandée.
- △ Deux semaines de cohabitation à l'essai.
- △ La signature d'une convention d'hébergement détaillée entre logeur et étudiant.
- △ Un suivi en cas de difficultés.



photo : ursula markus

## **UNE CONVENTION D'HÉBERGEMENT**

- △ Un seul document, appelé convention d'hébergement, précise les dispositions concernant le logement ainsi que les petits services souhaités.
- △ La convention d'hébergement est valable pour une année, reconductible selon convenance, au maximum pour la durée des études.
- △ Les charges (électricité, chauffage, etc) sont payées à raison de 5 francs par mois et par m<sup>2</sup>.
- △ Une caution est déposée par l'étudiant·e.
- △ Pas de taxe administrative : la gestion de dossier par l'université est un service gratuit.